

DÉPARTEMENT
SEINE -MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/084/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu les arrêtés municipaux en vigueur
Considérant la demande du Bragance Allée de Guise à l’occasion d’une soirée à thème « Les bronzés font du ski », le Samedi 15 Février 2025.
Considérant que dans l’intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d’éviter et de prévenir tous accidents et d’assurer la sécurité publique.

ARRETE

Le Samedi 15 février 2025 de 8h00
au Dimanche 16 février 2025 à 20h00

- Article 1^{er} :** Monsieur DUTILLEUL Gaston est autorisé à occuper le domaine public pour installer un barnum sur sa terrasse devant le Bragance, à l’occasion d’une soirée à thème « Les bronzés font du ski ».
- Article 2** Cette prescription sera portée à la connaissance des usagers par la pose de panneaux réglementaires.
- Article 3 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le quatorze février deux mil vingt-cinq.

M. Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'EU

